

Interview avec Romain Abilé Houéhou, à l'occasion des 10 ans de la Ldcb

« La cherté de la vie est le fait d'une mal gouvernance mondiale. »

La Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb) boucle cette année, ses dix ans d'existence. Le Président Romain Abilé Houéhou fait ici le bilan des actions que son association a menées au cours des dix premières années et annonce un nouveau plan de lutte. Il n'occulte pas d'autres questions brûlantes de l'heure dont la cherté de la vie et la pénurie du ciment.

La Nouvelle Tribune : Votre association vient de boucler dix ans d'existence. Quel bilan pouvez-vous nous faire du chemin parcouru ?

Romain Abilé Houéhou : Dix ans dans la vie d'une association non gouvernementale, comme la Ldcb, n'est ni longue, ni peu, car le secteur de la consommation est très complexe. Nous n'avons donc pas la prétention d'avoir tout réglé, loin de là. Mais nous sommes heureux d'avoir contribué à inculquer dans la tête des béninois qu'ils ne doivent plus se considérer comme des citoyens ordinaires, mais de vrais consommateurs qui viennent sur le marché en tant qu'agents économiques ayant des droits. Nous ferons, en tout cas le bilan exhaustif de nos actions à l'occasion de la cérémonie de commémoration des 10 ans d'existence de la Ldcb, qui se déroulera ce vendredi 14 mars 2008 au Cneb à Cotonou. Mais il faut déjà, noter qu'au cours de ces dix premières années, nous nous sommes beaucoup plus investis dans des actions d'éducation du consommateur, de plaidoyer auprès des institutions étatiques et partenaires au développement pour une meilleure protection de leurs droits. C'est ainsi que nous pouvons vous annoncer avec beaucoup de joie que notre bataille au niveau de la Ldcb a permis aux législateurs de doter notre pays en septembre 2007 d'une loi nationale portant protection du consommateur, qui a été promulguée par le Chef de l'Etat en Octobre de la même année. Il faut aussi noter que nous avons lutté durement dans le domaine de la représentation des consommateurs auprès de plusieurs instances de prise de décision.

Notre anniversaire intervient dans un contexte social critique, marqué par une cherté récurrente de la vie au Bénin. Comment votre association fait face à cette situation qui suscite tant de grognements dans le pays ?

Merci beaucoup pour la question. Je voudrais d'abord rappeler à nos lecteurs que la Ldcb fut la première association de consommateurs, à organiser pour la première fois au Bénin une marche alors intitulée, « Marche du changement ». Cette grande manifestation visait à dénoncer la cherté de la vie qui sévissait à l'époque. Et depuis lors, nous n'avons pas baissé les bras face à cette situation tragique que vivent encore au jour d'aujourd'hui, nos paisibles populations. La Ldcb la considère comme une situation grave pour les pays en développement, mais qui n'est pas forcément le fait d'une mauvaise gouvernance nationale, mais plutôt elle provient d'une mal gouvernance mondiale. Les vraies causes sont liées aux réformes économiques qui s'opèrent au niveau des multinationales qui veulent concentrer entre les mains le contrôle du marché mondial.

Faudra-t-il alors laisser la situation telle parce qu'elle ne dépend pas de nous alors que nous en subissons les conséquences ? Pas du tout. En tout cas, la Ldcb se bat, comme elle peut en vue d'amoindrir les peines des consommateurs. Il est vrai que nous ne faisons qu'avec les moyens



Romain Abilé Houéhou

disponibles, à savoir, des communiqués de presse ou des conférences, non seulement pour interpeller nos gouvernements, mais également pour faire part des propositions qui sont les nôtres dans la gestion de la crise actuelle. Entre autres, je voudrais vous dire ici, que c'est par rapport à cette cherté de la vie que la Ldcb a initié et réalisé, en novembre 2007, un sondage sur la hausse des prix des produits de grande consommation dans trois grandes zones du Bénin, à savoir le Nord, le Centre et le Sud. Nous avons alors transmis les résultats de notre enquête au Ministère d'Industrie et du Commerce qui a dû les prendre en compte dans l'élaboration des mesures prises par le gouvernement face à cette crise.

Comment appréciez-vous alors la mise en application de ces mesures sur le terrain ?

Il faut reconnaître que la situation demeure toujours alarmante et reste déplorable, mais l'on doit pouvoir situer les responsabilités. Car si nous avons l'avantage d'avoir un gouvernement qui prend des décisions saluaires, les autres partenaires, au nombre desquels, les opérateurs économiques et les consommateurs ne participent pas toujours à leur mise en œuvre. Voilà le vrai problème. Il est important, en tout cas qu'on devienne tous de vrais citoyens si nous voulons être tous heureux dans le pays.

D'aucuns accusent souvent les associations de consommateurs d'être inefficaces, voire complices avec les autorités étatiques face à de telles crises ?

Vous savez, les critiques font avancer tout système qui se propose d'œuvrer pour la grande marche du développement. Comme vous l'avez pu observer, nombreuses étaient les critiques faites à la Ldcb, à la suite de la désignation d'un de ses membres pour siéger au sein de l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications (Atrpt) au Bénin. Mais, les gens ignorent que si le Président de la Ldcb est membre de cette institution, c'est au regard des activités que la ligue a menées pendant longtemps dans le cadre de l'assainissement et la bonne gestion du secteur des télécommunications au Bénin. Souvenez-vous qu'en 2001, c'est encore la Ldcb qui fut la première organisation de la société civile à lancer au cours d'un atelier le débat sur la nécessité d'instituer une autorité de régulation des postes et télécommunications au Bénin. Et je dois préciser aussi que les Principes Directeurs des Nations-Unies portant protection des consumma-

teurs demandent expressément à tous les Etats membres de donner l'occasion aux consommateurs d'exercer leur droit à la représentation. C'est à travers la mise en œuvre de ce principe par l'équipe gouvernementale actuelle que nous sommes aujourd'hui à l'autorité de régulation et ailleurs, mais la Ldcb n'a pas pour autant cessé de fonctionner. Il faut noter que cette représentation est ouverte à toutes les associations professionnelles de consommateurs.

Que pensez-vous de la pénurie du ciment qui suscite depuis peu beaucoup d'indignations dans le pays ?

C'est une situation que la Ldcb déplore de façon objective. Nous regrettons que les consommateurs béninois soient obligés de subir ce déséquilibre au niveau de l'offre du ciment sur le marché national. Mais une analyse faite aujourd'hui montre que le Bénin est en chantier en vue de se doter de nouvelles et importantes infrastructures de développement et d'utilité publique. Ce qui malheureusement, prive les consommateurs individuels d'avoir suffisamment du ciment pour leurs besoins personnels. Le vœu que nous formulons à l'endroit du gouvernement est d'autoriser tous les opérateurs qui désirent importer du ciment de le faire et d'encadrer le prix, de façon à ce que aussi bien, les producteurs, les importateurs et les consommateurs, y trouvent tous leur compte.

Après dix ans d'existence, ne pensez-vous pas qu'il faut réorienter et mûrir davantage vos actions pour un mieux être des consommateurs béninois ?

Nous y avons pensé et nous y travaillons déjà. Nous rendrons publique bientôt un plan stratégique de développement des activités de la Ldcb sur la période 2008-2012. Il se résume en quatre grands axes, à savoir, mener efficacement des campagnes sur les grandes questions de consommation auxquelles les béninois sont confrontés ; agir en faveur de l'appropriation par les béninois, de la nouvelle loi nationale portant protection du consommateur ; rapprocher le service et actions de la Ldcb des collectivités décentralisées, puis enfin, rendre plus professionnels, le fonctionnement et les actions de la Ldcb. La lutte pour la défense des consommateurs va se poursuivre avec plus de vigueur. J'invite pour ce faire, tous les béninois à croire au mouvement consommateur, à croire à la Ldcb et à être solidaires à ses actions. Je les invite également à demeurer critiques, mais responsables, car défendre les consommateurs n'est pas une chose aisée. Le mouvement consommateur a commencé aux Etats-Unis dans les années 1960, et les problèmes liés à ce secteur continuent d'exister dans ce pays, tandis qu'au Bénin, notre expérience en la matière date seulement de 1990. Par conséquent, nous sommes encore loin d'avoir derrière nous, nos problèmes de consommation. Je voudrais pour finir cet entretien remercier tous les partenaires qui nous ont accompagnés dans nos actions de protection des consommateurs tout au long des dix (10) dernières années. □

Propos recueillis par Christian Thanou

Stress au travail

Une maladie professionnelle qui gagne du terrain

Le stress est une maladie qui sévit de plus en plus sur les lieux de travail, de par le monde. Les travailleurs béninois n'en sont guère épargnés.

Esther Badou

Le travailleur béninois n'est plus épargné de ce phénomène qui pousse parfois les gens à démissionner ou à se suicider, sous d'autres cieux. Les lieux de travail constituent souvent des terrains invivables compte tenu de l'indélicatesse et de la supercherie des uns et des autres. Au lieu qu'il soit un cadre d'épanouissement pour les travailleurs en général, il devient un enfer pour eux faute de manque d'amour et d'incompréhension. Or autrefois certains métiers sont connus comme métiers de stress tels la médecine, le journalisme, les instituteurs, les hommes de l'armée, etc. Mais aujourd'hui ce n'est plus le cas. La convoitise et la haine font le quotidien des travailleurs. Comment faire donc pour prévenir le stress dont on parle et qui a beaucoup d'impact sur la santé humaine ?

Le stress au travail étant devenu un problème de santé, même s'il n'est pas reconnu comme maladie

professionnelle par la sécurité sociale, il urge que l'on s'empare du sujet si aujourd'hui tout le monde admet la réalité du problème bien que l'on ait pas un indicateur. Il est souhaitable que l'on puisse prendre en compte la question du stress au travail aujourd'hui parce que c'est un impératif : on s'épanouit dans son travail, on travaille bien. De plus, les conséquences économiques du stress sont évaluées à 3 à 4% du Pib par le Bureau international du travail (Bit) et 15% des arrêts de travail aujourd'hui seraient dus à des problèmes psychosociaux. A cet effet, il est fondamental que l'on privilégie une action corrective, faisant appel à des cabinets de conseil qui pourraient proposer des programmes de « gestion individuelle du stress ». Comme mesures préventives aussi, on peut mettre en place des cellules d'écoute pour la prise en compte des difficultés d'épanouissement des travailleurs. □

Persistance de la grève

Urgence de revoir la méthode de gestion des travailleurs et des revendications

Marius Kpoqué

Quoi de plus étonnant ! Malgré que le gouvernement a satisfait les revendications des enseignants à l'issue d'une séance de concertation qu'il a eu avec le Front d'action des syndicats des trois ordres d'enseignement, d'autres organisations syndicales des travailleurs poursuivent la grève et menacent même d'organiser une marche de protestation le vendredi prochain. Le front à l'issue de sa concertation le jeudi 21 février 2008 avec le président de la République a suspendu le mouvement de la grève qu'il a déclenché depuis janvier dernier. Dans la déclaration de la suspension, le Front a présenté les revendications satisfaites qui justifient sa décision. Pourtant la fédération des syndicats de l'éducation nationale (Fésen) composé des enseignants du primaire, secondaire et du supérieur étaient dans la rue le vendredi dernier avec une plate forme revendicative fournie de dix points de revendications. Cette situation résulte de la crise qui secoue le monde enseignant depuis même bien avant l'arrivée du Boni Yayi au pouvoir. Et dans cette crise le secrétaire général du syndicat national des enseignants du supérieur (Snes) a indiqué que les enseignants ont largement fait preuve de compréhension, de patience et de sacrifice patriotique. Cela veut dire que les enseignants ont attendu le temps qu'il faut pour que le gouvernement prenne la



Emmanuel Tiando
Ministre du travail et de la fonction publique

décision à la hauteur des attentes et des engagements pris. Mais, ils se rendent de plus en plus compte que les attentes ne sont pas toujours comblées. Les secrétaires généraux de confédérations et de syndicats d'enseignants ont gardé de griefs contre la gestion que le gouvernement fait aussi bien de ses relations avec les syndicats que de leurs revendications. Face à la question, Alphonse da Silva secrétaire général du Snes avait pensé que le volet méthode et pédagogique cette gestion a été quelque peu négligée. Au-delà de la satisfaction plus substantielle et moins différée des revendications consensuelles retenues poursuit le Sg, il aurait été de bon aloi que le dialogue social prenne réellement en compte cette donnée. □